



BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

N/REF : **CIRCULAIRE N° 8 /2014**

Objet : **BALVA (LV C)**

Paris, le 18 juillet 2014

Madame, Monsieur,

La société lettone BALVA (LV C) a cessé d'émettre des polices d'assurance couvrant la RC automobile.

N'ayant plus de correspondant en France, le BCF est susceptible de vous confier, en tant que mandataire pour son compte, la gestion d'un sinistre mettant en cause un assuré de la compagnie BALVA.

Le Bureau Letton a été confronté à de nombreux appels en garantie et afin de remédier à cette situation, il demande :

- que les décomptes de gestion lui soient adressés directement à l'adresse mail suivante : ltab@ltab.lv. Le BCF rappelle que le formalisme de l'article 5 du Règlement Général doit être respecté, notamment la mention sur les intérêts.
- qu'une évaluation des dossiers en cours lui soit transmise par le BCF. L'Entité Support vous la demandera dans chaque dossier.
-

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur,

Xavier LEGENDRE